

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 16 mars 2021 à 19 heures, par vidéoconférence.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présentes M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public.

Les citoyens ont tout de même été invités à envoyer leurs questions préalablement à la tenue de la séance.

Les questions posées lors de cette première période de questions portaient sur les sujets suivants :

- état de situation relatif au dossier de la Maison des Aînés;
- circulation à proximité du parc des Mouettes et du parc Marcil;
- protection du petit bois vert.

2021-03-096 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 16 mars 2021.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les sommaires décisionnels relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 mars 2021, tel que préparé, à savoir :

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021

5. CABINET DU MAIRE

- 5.1 Plaintes et insatisfactions auprès de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent

6. DIRECTION GÉNÉRALE

- 6.1 Modification au contrat entraînant un dépassement des coûts pour l'aménagement de l'entrée principale à la Société du Port de Valleyfield, lot 2

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Entente 2021-01 avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les dispositions relatives au système de poinçon
- 7.2 Nomination au poste d'inspectrice en urbanisme au Service de l'urbanisme et des permis
- 7.3 Nomination au poste de directeur du Service de sécurité incendie
- 7.4 Nomination au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire
- 7.5 Permanence au poste de conseillère en santé et sécurité au travail au Service des ressources humaines
- 7.6 Permanence au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire
- 7.7 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 14 février au 13 mars 2021

8. SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- 8.1 Approbation de la liste des salaires du personnel électoral pour l'élection de

novembre 2021

- 8.2 Demande au gouvernement du Québec dans le cadre des prochaines élections municipales
- 8.3 Modification et mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions et comités de la Ville
- 8.4 Participation au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation de la somme allouée dans le cadre du Programme

9. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 9.1 Approbation des registres de chèques, de transferts bancaires et de paiements Internet
- 9.2 Dépôt du rapport budgétaire au 8 mars 2021
- 9.3 Plan d'optimisation pour le transport adapté

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 10.1 Modification de l'offre d'achat pour des lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron présentée par Composites Idéal inc.
- 10.2 Vente d'un lot situé dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield au Groupe JMM
- 10.3 Vente de lots situés dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield au Complexe Roger Dorais inc.
- 10.4 Vente du bâtiment situé au 47, rue Nicholson

11. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Affectations budgétaires pour la réalisation des travaux aux parcs Champêtre et Roger-Levert
- 11.2 Approbation des critères de sélection pour un appel d'offres relatif à la conception et la construction d'un skatepark au parc Roger-Levert
- 11.3 Ajustement des loyers aux organismes accrédités utilisant des locaux municipaux
- 11.4 Protocole d'entente avec l'Association Valédar de Valleyfield relatif à des expositions

12. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 12.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat pour l'interception de l'exutoire du cours d'eau Petit Marcheterre
- 12.2 Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec sur des lots situés sur la rue de la Barrière

13. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 13.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 57, chemin du Golf afin d'autoriser la marge latérale et réponse à cette demande
- 13.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 71, rue Grande-Île afin d'autoriser les marges avant secondaire sud-est et arrière sud-ouest et réponse à cette demande
- 13.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 1645, boulevard Sainte-Marie afin d'autoriser la marge arrière et réponse à cette demande
- 13.4 Autorisation de signature d'un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell sur le lot 6 379 345 situé sur la rue de la Barrière
- 13.5 Cession de terrain par le Groupe Allard
- 13.6 Réponse à la demande de recevabilité d'un nouveau plan d'aménagement d'ensemble et de modification règlementaire pour un projet résidentiel d'ensemble sur la rue Pierre-Paul-Messier
- 13.7 Réponse à la demande d'approbation d'un nouveau plan d'aménagement d'ensemble pour les lots situés sur la rue Pierre-Paul-Messier

14. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 14.1 Adoption de la grille multicritères pour la gestion des rues étroites
- 14.2 Affectation budgétaire pour la location de camions de Transport en Vrac
- 14.3 Autorisation du projet de rinçage unidirectionnel par l'équipe réseau

15. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 15.1 Résiliation du protocole d'entente avec le Club des motoneigistes Harfang des neiges

16. APPELS D'OFFRES

- 16.1 Appel d'offres public 2020-56 : achat et installation de deux ozoneurs
- 16.2 Appel d'offres public 2021-07 : entretien du réseau d'éclairage public (2021-2022)
- 16.3 Appel d'offres public 2021-18 : achat de matériel informatique – phase II
- 16.4 Appel d'offres sur invitation 2021-ENV-01 : reconstruction de trottoirs et de bordures en béton (2021)
- 16.5 Appel d'offres sur invitation 2021-ENV-02 : entretien et reprofilage de fossés (2021)
- 16.6 Appel d'offres sur invitation 2021-ENV-06 : entretien des portes, des services d'accès et des caméras de sécurité
- 16.7 Appel d'offres sur invitation 2021-ING-07 : éclairage du stationnement Tessier

17. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 17.1 Adoption du Règlement omnibus 396 modifiant les amendes prévues à certains règlements municipaux et certaines autres dispositions réglementaires
- 17.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 399 modifiant divers tarifs prévus à certains règlements municipaux

18. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 18.1 Adoption du Règlement 379 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions
- 18.2 Adoption du Règlement 387-01 modifiant le Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 18.3 Adoption du Règlement 397 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures

19. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 19.1 Avis de motion pour le projet de règlement 150-34 modifiant le Règlement 150

concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

- 19.2 Dépôt et adoption du projet de règlement 150-34 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 19.3 Avis de motion pour le projet de règlement 370-01 modifiant le Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels
- 19.4 Dépôt et adoption du projet de règlement 370-01 modifiant le Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

21. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2021-03-097 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 11 mars 2021;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 février 2021 et de la séance extraordinaire du 22 février 2021, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2021-03-098 PLAINTES ET INSATISFACTIONS AUPRÈS DE LA CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE depuis février 2020, les besoins des utilisateurs terrestres et maritimes des ponts-levis numéros 9 (Saint-Louis-de-Gonzague) et 10 (Larocque) ont

été clairement exprimés aux gestionnaires de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL);

CONSIDÉRANT QU'une communication de qualité repose sur un réseau d'information et d'échange efficace;

CONSIDÉRANT QUE la section du site Web de la CGVMSL portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve est désuète et qu'elle ne permet pas aux utilisateurs d'obtenir en temps réel les informations sur les opérations des ponts-levis numéros 9 et 10;

CONSIDÉRANT QU'il est difficile pour les citoyens et les entreprises de notre communauté de communiquer les insatisfactions et de formuler des plaintes à la CGVMSL;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis numéros 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement imposent des contraintes majeures à tous les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis numéros 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement engendrent des impacts majeurs et parfois regrettables pour les différents services de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis numéros 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des répercussions économiques importantes pour les entreprises de toute la région;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'une communication fiable sur les opérations des ponts-levis numéros 9 et 10, les incidents maritimes et les bris d'équipement ont des conséquences sur la qualité des services des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le transport terrestre et maritime est crucial pour le développement économique des municipalités et des villes;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE demander à la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent de :

- moderniser la section de son site Web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin que les utilisateurs puissent planifier leurs déplacements en temps réel. Cette page Web dédiée devrait être ergonomique, facile à trouver et à consulter tant par ordinateur que par téléphone cellulaire;
- moderniser la section de son site Web portant sur l'état des ponts de la région Maisonneuve en prévision de la saison 2021 afin de permettre un accès facile aux utilisateurs afin qu'ils puissent formuler des plaintes et adresser des demandes d'information;
- informer systématiquement et rapidement les élus et acteurs concernés de la région par voie d'avis ou de communiqués quant aux bris et aux périodes d'entretien des infrastructures liées aux ponts-levis numéros 9 (Saint-Louis-de-Gonzague) et 10 (Larocque).

ADOPTÉ

2021-03-099 MODIFICATION AU CONTRAT ENTRAÎNANT UN DÉPASSEMENT DES COÛTS POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE PRINCIPALE À LA SOCIÉTÉ DU PORT DE VALLEYFIELD, LOT 2

VU la recommandation de la directrice générale relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour l'aménagement de l'entrée principale à la Société du Port de Valleyfield, lot 2, conformément au *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-65 octroyé à Ali Excavation inc. pour l'aménagement de l'entrée principale à la Société du Port de Valleyfield, lot 2, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par la directrice générale, pour la somme totale de 117 542,43 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2021-03-100 ENTENTE 2021-01 AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD CONCERNANT LES DISPOSITIONS RELATIVES AU SYSTÈME DE POINÇON

VU la recommandation du Service des ressources humaines d'autoriser la signature d'une entente étant donné que la Ville a mis en place un système de poinçon;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente 2021-01 à intervenir avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield concernant les dispositions relatives au système de poinçon.

ADOPTÉ

2021-03-101 NOMINATION AU POSTE D'INSPECTRICE EN URBANISME AU SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'une inspectrice en urbanisme au Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} Marie-Josée Geoffrion au poste d'inspectrice en urbanisme au Service de l'urbanisme et des permis, avec une période d'essai de 120 jours travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M^{me} Geoffrion à ce poste soit prévue vers le 5 avril 2021;

QUE la rémunération de M^{me} Geoffrion soit fixée à la classe 12, échelon 3, de la grille salariale de la convention collective du Syndicat National des fonctionnaires municipaux de Salaberry-de-Valleyfield et que ses conditions de travail soient celles prévues à ladite convention collective en vigueur;

DE procéder à la nomination de M^{me} Geoffrion à titre de responsable de la délivrance des constats d'infraction pour l'application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la Ville, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2021-03-102 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination de M. Stéphane Dumberry au poste de directeur du Service de sécurité incendie;

VU le contrat de travail à intervenir entre M. Stéphane Dumberry et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield établissant les modalités d'emploi de M. Dumberry au poste de directeur du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services de M. Stéphane Dumberry pour agir à titre de directeur du Service de sécurité incendie, et ce, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, pour une période de probation de douze mois travaillés;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Dumberry à ce poste soit prévue le 17 mars 2021;

QUE les conditions de travail de M. Dumberry soient définies par un contrat de travail;

QUE le directeur du Service de sécurité incendie soit désigné à siéger à toutes les commissions et à tous les comités de la Ville auxquels assistait M. Michel Ménard;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de travail avec M. Dumberry établissant les conditions d'emploi de ce dernier;

DE nommer M. Dumberry au sein du comité Organisation municipale du plan de sécurité civile à titre de responsable de la mission incendie et sauvetage;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions et comités de la Ville.

ADOPTÉ

2021-03-103 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

DE nommer M. François Guérin au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire, sous réserve que M. Guérin ait la capacité d'assumer les responsabilités du poste à son retour au travail, avec une période de probation de 60 jours travaillés;

QUE la date d'affectation de M. Guérin à ce poste soit déterminée en fonction de cette condition;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Guérin soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la Ville.

ADOPTÉ

2021-03-104 PERMANENCE AU POSTE DE CONSEILLÈRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT la fin de période de probation imminente de M^{me} Karine Pagé au poste de conseillère en santé et sécurité au travail au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les évaluations de rendement positives du Service des ressources humaines;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jason Grenier, et résolu à l'unanimité

D'accorder à M^{me} Karine Pagé la permanence au poste de conseillère en santé et sécurité au travail au Service des ressources humaines.

ADOPTÉ

2021-03-105 PERMANENCE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la fin de période de probation imminente de M. Martin Fortier au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

CONSIDÉRANT l'évaluation de rendement positive reçue du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à M. Martin Fortier la permanence au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2021-03-106 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 14 FÉVRIER AU 13 MARS 2021

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 février au 13 mars 2021;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en mars 2021 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 février au 13 mars 2021.

ADOPTÉ

2021-03-107 APPROBATION DE LA LISTE DES SALAIRES DU PERSONNEL ÉLECTORAL POUR L'ÉLECTION DE NOVEMBRE 2021

ATTENDU QU'une élection des membres du conseil aura lieu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2);

VU la recommandation de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière relative aux tarifs applicables au personnel électoral pour l'élection du 7 novembre 2021;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'approuver la liste des rémunérations du personnel électoral pour l'élection du 7 novembre 2021 et d'établir le tarif des rémunérations, tel que soumis devant ce conseil;

D'autoriser la présidente d'élection, ou en son absence le secrétaire d'élection, à verser les rémunérations mentionnées dans la liste susmentionnée;

QUE, pour les fonctions temporaires et occasionnelles non mentionnées, les rémunérations et les allocations de dépenses relèvent de la présidente d'élection, ou en son absence du secrétaire d'élection.

ADOPTÉ

2021-03-108 DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de demander au gouvernement du Québec de modifier le *Règlement sur les modèles de bulletins de vote et la forme du gabarit lors d'élection et de référendum municipaux* (chapitre E-2.2, r. 1) afin d'y avoir la photo de chaque candidat;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

DE demander au gouvernement du Québec et au Directeur général des élections du Québec de modifier le *Règlement sur les modèles de bulletins de vote et la forme du gabarit lors d'élection et de référendum municipaux* afin de permettre d'y avoir la photo de chaque candidat, et ce, pour la prochaine élection municipale;

QUE la présente résolution soit transmise pour considération et demande de soutien auprès de M. Claude Reid, député de Beauharnois.

ADOPTÉ

2021-03-109 MODIFICATION ET MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL, FONCTIONNAIRES ET CITOYENS SIÉGEANT AUX COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE

VU le dépôt devant ce conseil de la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions et comités de la Ville, tel que préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE procéder à la modification de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions et comités de la Ville, tel que déposé devant ce conseil par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

D'autoriser le Service du greffe et des affaires juridiques à procéder à la mise à jour de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions et comités de la Ville.

ADOPTÉ

2021-03-110 PARTICIPATION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de raccordement de TGOV Valleyfield sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 53 980 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a été informée par Hydro-Québec, lors d'une communication officielle le 18 janvier 2021 de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield participe au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec, autorise M^{me} Claudia Meloche, coordonnatrice aux événements et parc régional au Service récréatif et communautaire, à signer, pour et au nom de la Ville, une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

ADOPTÉ

2021-03-111 APPROBATION DES REGISTRES DE CHÈQUES, DE TRANSFERTS BANCAIRES ET DE PAIEMENTS INTERNET

Le registre des chèques émis et annulés numéros 100211 à 100369, le registre des transferts bancaires émis numéros S13381 à S13502 et le registre des paiements Internet émis numéros 4116 à 4160 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits :

- au registre des chèques émis et annulés numéros 100211 à 100369 totalisant 1 053 215,21 \$ et 634,54 \$;
- au registre des transferts bancaires émis numéros S13381 à S13502 totalisant 2 463 450,60 \$;

- au registre des paiements Internet émis numéros 4116 à 4160 totalisant 2 149 164,92 \$;

D'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 8 MARS 2021

Le rapport budgétaire au 8 mars 2021 est déposé devant ce conseil.

2021-03-112 PLAN D'OPTIMISATION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a mis en place un *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes* afin de garantir le maintien de l'offre des services de transport collectif à la population et ainsi de contribuer à la relance économique du Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec offre une aide financière afin de soutenir les organismes de transport collectif et de transport adapté qui ont connu une détérioration de leur situation financière depuis le début de la pandémie de COVID-19, entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2022;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'entériner le plan d'optimisation pour le transport adapté, compte tenu que la gestion de la répartition des courses et des transporteurs du service de transport adapté a été confié à l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'entériner le plan d'optimisation pour le transport adapté de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mis en place par l'organisme Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, tel que demandé par le ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes*.

ADOPTÉ

2021-03-113 MODIFICATION DE L'OFFRE D'ACHAT POUR DES LOTS SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON PRÉSENTÉE PAR COMPOSITES IDÉAL INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-206 relative à la vente d'une partie du lot 6 101 455 et du lot 4 516 273 situés dans le parc industriel et portuaire Perron à Composites Idéal inc.;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique de modifier l'offre d'achat étant donné que l'entreprise va procéder aux travaux de disposition des amoncellements de terre qui s'y retrouvent;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2020-04-206 afin d'accorder à l'entreprise Composites Idéal inc. une réduction du prix de vente de la partie du lot 6 101 455 non constructible, soit pour un montant de 13 940 \$ au lieu de 23 375 \$, représentant une somme totale de 87 760 \$ au lieu de 97 182 \$ pour la vente d'une partie du lot 6 101 455 et du lot 4 516 273 situés dans le parc industriel et portuaire Perron.

ADOPTÉ

2021-03-114 VENTE D'UN LOT SITUÉ DANS L'ÉCOPARC INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AU GROUPE JMM

ATTENDU QUE le Groupe JMM désire faire l'acquisition du lot 6 049 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'abroger la résolution 2019-11-529 relative à la vente du lot 6 049 103 sis dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield à Steamatic Vaudreuil-Salaberry;

D'abroger la résolution 2020-06-320 relative à la demande de prolongation de délai par Steamatic Vaudreuil-Salaberry pour la réalisation de son projet;

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 049 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre le lot 6 049 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, au Groupe JMM, lot situé dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield, d'une superficie totale de 4668,9 mètres carrés, pour la somme de 162 991,30 \$, taxes en sus le cas échéant, aux conditions apparaissant à ladite promesse d'achat déposée devant ce conseil;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-115 VENTE DE LOTS SITUÉS DANS L'ÉCOPARC INDUSTRIEL DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD AU COMPLEXE ROGER DORAIS INC.

ATTENDU QUE le Complexe Roger Dorais inc. désire faire l'acquisition du lot 6 049 105 et une partie du lot 6 049 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lots situés dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente desdits lots;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 6 049 105 et une partie du lot 6 049 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

D'accepter la promesse d'achat déposée devant ce conseil et de convenir de vendre le lot 6 049 105 et une partie du lot 6 049 104 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, au Complexe Roger Dorais inc., lots situés dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield, d'une superficie totale approximative de 11 802,5 mètres carrés, pour la somme d'environ 313 542,15 \$, taxes en sus le cas échéant, aux conditions apparaissant à ladite promesse d'achat déposée devant ce conseil;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-116 VENTE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 47, RUE NICHOLSON

ATTENDU QU'une promesse d'achat a été déposée par MM. Jean-Christophe Paquin et Jean-Paul Belmont afin d'acquérir le bâtiment situé au 47, rue Nicholson;

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat antérieure visant cet immeuble et acceptée par la résolution 2019-05-198 a fait l'objet d'un avis de résiliation le 26 août 2020;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'autoriser la vente de ce bâtiment;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
 et résolu à l'unanimité

D'affecter au domaine privé de la Ville le lot 4 516 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, le cas échéant;

D'accepter la promesse d'achat et de convenir de vendre le bâtiment situé au 47, rue Nicholson à l'entreprise 9437-7009 Québec inc. et représentée par MM. Jean-Christophe Paquin et Jean-Paul Belmont, pour la somme de 380 000 \$, taxes en sus

le cas échéant, aux conditions apparaissant à ladite promesse d'achat déposée devant ce conseil;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-117 AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX AUX PARCS CHAMPÊTRE ET ROGER-LEVERT

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser les affectations budgétaires nécessaires pour la réalisation des travaux aux parcs Champêtre et Roger-Levert;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté de l'ancienne Municipalité de Grande-Île, ainsi que l'excédent de fonctionnement affecté du budget de quartier de Grande-Île pour le réaménagement du parc Champêtre, et d'autoriser l'affectation de l'excédent de fonctionnement affecté du budget de quartier du district de la Baie, pour la construction d'un skatepark au parc Roger-Levert, pour la somme totale de 130 475 \$, tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

2021-03-118 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR UN APPEL D'OFFRES RELATIF À LA CONCEPTION ET LA CONSTRUCTION D'UN SKATEPARK AU PARC ROGER-LEVERT

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et de la grille d'évaluation et de pondération des offres qui permettront d'octroyer un contrat à une firme spécialisée dans la conception et la construction d'un skatepark au parc Roger-Levert;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'entériner les recommandations émises au sommaire décisionnel du directeur du Service récréatif et communautaire et d'approuver les critères de sélection et la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée dans la conception et la construction d'un skatepark au parc Roger-Levert;

D'autoriser la directrice générale à procéder à la nomination de tout membre du comité de sélection chargé d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi, le cas échéant.

ADOPTÉ

2021-03-119 AJUSTEMENT DES LOYERS AUX ORGANISMES ACCRÉDITÉS UTILISANT DES LOCAUX MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield loue à certains organismes des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie relative à la COVID-19 a privé certains organismes d'accès aux locaux loués pendant plusieurs mois pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie relative à la COVID-19 a privé certains organismes d'accès aux locaux loués pendant plusieurs mois en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la facturation pour les loyers 2020 a déjà été émise et reçue par les divers organismes;

CONSIDÉRANT la facturation à venir pour les loyers 2021 à être émise pour les organismes;

CONSIDÉRANT la liste des organismes visés préparée par le directeur du Service récréatif et communautaire déposée devant ce conseil (ci-après la Liste);

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'ajustement des loyers aux organismes accrédités utilisant des locaux municipaux;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'annuler les factures émises aux organismes mentionnés à la Liste relativement aux loyers pour l'année 2020;

D'établir que les loyers des organismes mentionnés à la Liste pour l'année 2021 s'élèveront à 0 \$.

ADOPTÉ

2021-03-120 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION VALÉDAR DE VALLEYFIELD RELATIF À DES EXPOSITIONS

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'Association Valédar de Valleyfield inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue des événements : *Exposition Fraîcheurs printanières* et *Exposition Expo-concours*;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'Association Valédar de Valleyfield inc. relatif à une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue des événements : *Exposition Fraîcheurs printanières* et *Exposition Expo-concours*, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-121 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT POUR L'INTERCEPTION DE L'EXUTOIRE DU COURS D'EAU PETIT MARCHETERRE

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat pour l'interception de l'exutoire du cours d'eau Petit Marcheterre par le coordonnateur – chargé de projet au Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat pour l'interception de l'exutoire du cours d'eau Petit Marcheterre (appel d'offres public 2019-13), tel que décrit au document déposé devant ce conseil par le coordonnateur – chargé de projet au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2021-03-122 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC SUR DES LOTS SITUÉS SUR LA RUE DE LA BARRIÈRE

ATTENDU QUE le réseau d'électricité aérien arrière-lot d'Hydro-Québec doit être prolongé sur la rue de la Barrière afin de desservir plusieurs lots;

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser une servitude en faveur d'Hydro-Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE céder une servitude en faveur d'Hydro-Québec sur des lots situés sur la rue de la Barrière dans le cadre du prolongement du réseau d'électricité aérien afin de desservir plusieurs lots, tel que plus amplement décrit au plan numéro 5707/B/65623116/M dessiné par M^{me} Stéphanie Gagné (Hydro-Québec), en date du 5 janvier 2021;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la Ville;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte de servitude relatifs à la présente, à intervenir devant M^e Stéphanie Bergeron, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-123 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 57, CHEMIN DU GOLF AFIN D'AUTORISER LA MARGE LATÉRALE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 24 février 2021;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M^{me} Marilyne Larocque a formulé, pour et au nom de M. Fernand Larocque, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 246 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser une marge latérale de 0,7 mètre à la propriété située au 57, chemin du Golf;

ATTENDU QUE la reconstruction n'aura pas d'impact sur la propriété voisine;

ATTENDU QUE les fondations existantes sont en état d'accueillir la nouvelle construction;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux à la requérante advenant un refus;

CONSIDÉRANT la présence d'une construction à cet emplacement depuis plusieurs décennies;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2021-0009 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 16 février 2021;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-0009 pour le lot 3 246 044 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 57, chemin du Golf, demande formulée par M^{me} Marilyne Larocque a formulé, pour et au nom de M. Fernand Larocque, pour une marge latérale de 0,7 mètre, alors que le *Règlement*

150 concernant le zonage exige une marge latérale de 1,5 mètre dans la zone H-716, conditionnellement à ce que la construction n'ait pas plus d'un étage de hauteur à moins de 4 mètres de la ligne latérale nord;

QUE toute modification, tout agrandissement, tout remplacement des fondations ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2021-03-124 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 71, RUE GRANDE-ÎLE AFIN D'AUTORISER LES MARGES AVANT SECONDAIRE SUD-EST ET ARRIÈRE SUD-OUEST ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

ATTENDU QUE selon l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil devrait inviter tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil;

CONSIDÉRANT les arrêtés ministériels du ministère de la Santé et des Services sociaux relatifs à la COVID-19;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par avis public publié le 24 février 2021;

VU le document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire n'a été transmis à la suite dudit avis public;

ATTENDU QUE M. Jean-Claude Billette a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 594 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser une marge avant secondaire sud-est et une marge arrière sud-ouest de 0 mètre à la propriété située au 71, rue Grande-Île;

ATTENDU QUE la situation est ainsi existante depuis 90 ans;

CONSIDÉRANT l'aspect mineur de la présente demande;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas préjudice aux propriétaires et occupants voisins;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du document préparé par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière et par lequel il est fait mention qu'aucun commentaire relatif à la demande de dérogation mineure DM2021-0006 n'a été déposé au Service de l'urbanisme et des permis au 16 mars 2021;

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2021-0006 pour le lot 3 594 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 71, rue Grande-Île, demande formulée par M. Jean-Claude Billette, pour une marge avant secondaire sud-est et une marge arrière sud-ouest de 0 mètre, ainsi que leur maintien pour toute la durée de leur existence, alors que le *Règlement 150 concernant le zonage* exige une marge avant de 1 mètre et une marge arrière de 2 mètres dans la zone C-322;

QUE toute modification, tout agrandissement, tout remplacement des fondations ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2021-03-126 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL SUR LE LOT 6 379 345 SITUÉ SUR LA RUE DE LA BARRIÈRE

ATTENDU QUE le réseau d'électricité aérien arrière-lot d'Hydro-Québec doit être prolongé sur la rue de la Barrière afin de desservir plusieurs lots;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser ladite servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE céder une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell sur le lot 6 379 345 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue de la Barrière, dans le cadre du prolongement du réseau d'électricité aérien afin de desservir plusieurs lots;

QUE cette servitude soit cédée sans compensation monétaire puisque ce terrain sera éventuellement vendu à Développement Loiselle inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte de servitude relatifs à la présente, à intervenir devant M^e Stéphanie Bergeron, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-127 CESSION DE TERRAIN PAR LE GROUPE ALLARD

ATTENDU QUE le Groupe Allard s'adresse à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de pouvoir éventuellement céder une partie du lot 6 301 659 situé dans le secteur de la rue Martin, sur laquelle sera installée une enseigne d'identification permanente du projet Place Langlois;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE convenir d'acquérir, suite à l'acceptation finale des travaux de la phase I du projet, la partie du lot 6 301 659 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, du Groupe Allard, lot situé dans le secteur de la rue Martin, d'une superficie de 58,3 mètres carrés, pour la somme de 1 \$;

QUE cette cession soit aux frais du cédant;

QUE l'entretien soit à la charge du cédant tant que cette cession ne sera pas réalisée;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document et tout acte notarié relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, ainsi que tout addenda ou avenant relatif au dossier, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la Ville ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2021-03-128 RÉPONSE À LA DEMANDE DE RECEVABILITÉ D'UN NOUVEAU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE POUR UN PROJET RÉSIDENTIEL D'ENSEMBLE SUR LA RUE PIERRE-PAUL-MESSIER

ATTENDU QUE M. Julien Trépanier-Jobin, président – designer principal Domus Dev, a formulé, pour et au nom de Domus Dev et de Capital Maurice, une demande de recevabilité d'un plan d'aménagement d'ensemble et de modification réglementaire pour la construction d'un projet résidentiel d'ensemble pour le lot 5 909 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sur la rue Pierre-Paul Messier;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE décréter, en vertu de l'article 2.2 du *Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble*, que la demande formulée par M. Julien Trépanier-Jobin, président – designer principal Domus Dev, pour et au nom de Domus Dev et de Capital Maurice, pour l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) dans la zone H-656, sur le lot 5 909 429, pour un projet résidentiel en front de la rue Pierre-Paul-Messier, est recevable.

ADOPTÉ

2021-03-129 RÉPONSE À LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN NOUVEAU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LES LOTS SITUÉS SUR LA RUE PIERRE-PAUL-MESSIER

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-128 adoptée lors de la présente séance du conseil relative à une demande de recevabilité d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la construction d'un projet résidentiel d'ensemble pour le lot 5 909 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sur la rue Pierre-Paul Messier; formulée par M. Julien Trépanier-Jobin, président – designer principal Domus Dev, pour et au nom de Domus Dev et de Capital Maurice;

ATTENDU QUE la zone H-656 est assujettie au *Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble* (PAE);

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de plan d'aménagement d'ensemble PAE2021-0013 pour le lot 5 909 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, demande formulée par M. Julien Trépanier-Jobin, président – designer principal Domus Dev, pour et au nom de Domus Dev et de Capital Maurice, pour la construction d'un projet résidentiel d'ensemble sur la rue Pierre-Paul Messier;

D'approuver, en vertu de l'article 2.6 du *Règlement 154 concernant les plans d'aménagement d'ensemble*, le plan (documents fournis par l'équipe de Capital Maurice et Domus Dev, dossier 2010-135_Valleyfield V1R6, reçus en date du 10 février 2021) soumis par M. Julien Trépanier-Jobin, président – designer principal Domus Dev, pour et au nom de Domus Dev et de Capital Maurice, du projet résidentiel situé dans la zone H-656, sur le lot 5 909 429 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé sur la rue Pierre-Paul Messier, aux conditions suivantes :

- le requérant doit incorporer des solutions pour réduire les surfaces imperméables dans les stationnements;
- le requérant doit accentuer et mieux définir les liens piétonniers dans le projet et vers le parc;
- le requérant doit prévoir l'enfouissement des fils de raccordement électriques dans le projet;
- qu'une clôture opaque d'une hauteur minimale de 2 mètres soit installée à la limite nord du lot visé;
- que les niveaux finaux du terrain après terrassement soient les mêmes que ceux des propriétés existantes au bout des rues Saint-Thomas et Jeanne-Mance.

ADOPTÉ

2021-03-130 ADOPTION DE LA GRILLE MULTICRITÈRES POUR LA GESTION DES RUES ÉTROITES

ATTENDU QUE depuis quelques années, une situation récurrente est apparue et a été amenée au comité de circulation, soit la gestion des rues étroites;

ATTENDU QUE cette situation entraîne une problématique pour le passage des véhicules d'urgence (pompiers et ambulance) ainsi que des véhicules de service (déneigement, collecte sélective, compost et déchets);

ATTENDU QUE le comité de circulation s'est penché sur la question et qu'une grille multicritères pour la gestion des rues étroites a été produite pour établir des pistes de solutions;

VU le dépôt devant ce conseil de cette grille multicritères;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'adopter la grille multicritères pour la gestion des rues étroites, tel que présenté dans le document déposé devant ce conseil par le Service de l'environnement et des travaux publics et le Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2021-03-131 AFFECTATION BUDGÉTAIRE POUR LA LOCATION DE CAMIONS DE TRANSPORT EN VRAC

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser l'affectation nécessaire pour la location de camions de Transport en Vrac;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une affectation de 62 992,50 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement affecté dédié au déneigement pour la location de camions pour le transport de la neige par Transport en Vrac, tel que plus amplement décrit dans le document préparé par le conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2021-03-132 AUTORISATION DU PROJET DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL PAR L'ÉQUIPE RÉSEAU

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'autoriser la réalisation de travaux par des employés municipaux (équipe réseau) dans le cadre du projet de rinçage unidirectionnel;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la réalisation de travaux par des employés municipaux (équipe réseau) dans le cadre du projet de rinçage unidirectionnel;

D'autoriser un transfert budgétaire de 93 500 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté vers le poste budgétaire 02-413-01-521 pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2021-03-133 RÉSILIATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DES MOTONEIGISTES HARFANG DES NEIGES VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE PRÊT D'UN TRAÎNEAU MÉDICAL D'ÉVACUATION

VU la résolution 2017-10-474 autorisant la signature d'un protocole d'entente avec le Club des motoneigistes Harfang des neiges Vaudreuil-Soulanges relatif à l'établissement d'un prêt de traîneau médical d'évacuation ainsi que d'une remorque de transport;

ATTENDU QUE depuis l'acquisition du matériel de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI), l'ancien traîneau ne sert plus aux opérations;

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de résilier le protocole d'entente intervenu avec le Club des motoneigistes Harfang des neiges Vaudreuil-Soulanges;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE résilier le protocole d'entente relatif à l'établissement d'un prêt de traîneau médical d'évacuation, ainsi que d'une remorque de transport, intervenu avec le Club des motoneigistes Harfang des neiges Vaudreuil-Soulanges, le tout suivant les clauses et conditions contenues en celui-ci;

D'autoriser le Service de sécurité incendie à remettre le traîneau susmentionné au Club des motoneigistes Harfang des neiges Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉ

2021-03-134 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2020-56 : ACHAT ET INSTALLATION DE DEUX OZONEURS

À la suite de l'appel d'offres public 2020-56 relatif à l'achat et l'installation de deux ozoneurs, les soumissions suivantes ont été reçues :

Groupe Mécano Inc.	2 478 391,90 \$
Filtrum Inc.	2 589 696,90 \$
Construction Socomec Inc.	2 613 213,89 \$
Construction Deric Inc.	2 622 959,17 \$
Nordmec Construction Inc.	2 651 429,28 \$
Allen Entrepreneur général Inc.	3 041 525,66 \$

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe Mécano Inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Groupe Mécano Inc. un contrat pour l'achat et l'installation de deux ozoneurs, pour la somme maximale de 2 478 391,90 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2020-56.

ADOPTÉ

2021-03-135 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-07 : ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (2021-2022)

À la suite de l'appel d'offres public 2021-07 relatif à l'entretien du réseau d'éclairage public (2021-2022), les soumissions suivantes ont été reçues :

SGM Maintenance inc.	265 701,48\$ \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	540 181,29\$ \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SGM Maintenance inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise SGM Maintenance inc. un contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public (2021-2022), pour la somme maximale de 265 701,48 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-07;

D'autoriser une affectation de 81 000 \$ provenant de l'excédent affecté à la rénovation d'infrastructures pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2021-03-136 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2021-18 : ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE – PHASE II

À la suite de l'appel d'offres public 2021-18 relatif à l'achat de matériel informatique – phase II, les soumissions suivantes ont été reçues :

Solution IT2GO inc.	69 887,55 \$
Solutions Informatiques Inso inc.	79 977,54 \$
Ricoh Canada inc.	92 790,65 \$
MBI Solutions Informatiques inc.	112 871,96 \$

VU la recommandation du coordonnateur à l'unité Informatique au Service des finances et de l'informatique d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Solution IT2GO inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Solution IT2GO inc. un contrat pour l'achat de matériel informatique – phase II, pour la somme maximale de 69 887,55 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres public 2021-18;

D'autoriser une affectation de 63 817 \$ au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

2021-03-137 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ENV-01 : RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET DE BORDURES EN BÉTON (2021)

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-01 relatif à la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton (2021), les soumissions suivantes ont été reçues :

Les Pavages La Cité B.M. inc.	83 903,00 \$
2854-6091 Québec inc. - Entreprises Pearson Pelletier	84 736,58 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Les Pavages La Cité B.M. inc. un contrat pour la reconstruction de trottoirs et de bordures en béton (2021), pour la somme maximale de 83 903,00 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-01.

ADOPTÉ

2021-03-138 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ENV-02 : ENTRETIEN ET REPROFILAGE DE FOSSÉS (2021)

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-02 relatif à l'entretien et au reprofilage de fossés (2021), les soumissions suivantes ont été reçues :

Les Entreprises C. Sauvé inc.	61 240,28 \$
Construction J. P. Roy inc.	72 446,33 \$
9039-3273 Québec inc. – DDL Excavation	73 698,98 \$

VU la recommandation du conseiller technique au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises C. Sauvé inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder aux Entreprises C. Sauvé inc. un contrat relatif à l'entretien et au reprofilage de fossés (2021), pour la somme maximale de 61 240,28 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-02.

ADOPTÉ

2021-03-139 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ENV-06 : ENTRETIEN DES PORTES, DES SERVICES D'ACCÈS ET DES CAMÉRAS DE SÉCURITÉ

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-06 relatif à l'entretien des portes, des services d'accès et des caméras de sécurité, pour la période du 16 mars 2021 au 15 mars 2022, la soumission suivante a été reçue :

Sécurité Serrurier Clément inc.	76 228,43 \$
---------------------------------	--------------

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Sécurité Serrurier Clément inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon, appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Sécurité Serrurier Clément inc. un contrat relatif à l'entretien des portes, des services d'accès et des caméras de sécurité, pour la période du 16 mars 2021 au 15 mars 2022, pour la somme maximale de 76 228,43 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2021-ENV-06.

ADOPTÉ

2021-03-140 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2021-ING-07 : ÉCLAIRAGE DU STATIONNEMENT TESSIER

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2021-ING-07 relatif à l'éclairage du stationnement Tessier, les soumissions suivantes ont été reçues :

Groupe SGM inc.	35 516,24 \$
Néolect inc.	50 839,76 \$

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Groupe SGM inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jason Grenier, et résolu à l'unanimité

D'accorder à l'entreprise Groupe SGM inc. un contrat pour l'éclairage du stationnement Tessier, pour la somme maximale de 35 516,24 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres sur invitation 2021-ING-07.

ADOPTÉ

2021-03-141 ADOPTION DU RÈGLEMENT OMNIBUS 396 MODIFIANT LES AMENDES PRÉVUES À CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ET CERTAINES AUTRES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 396, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être

adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 396 le 16 février 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement omnibus 396 modifiant les amendes prévues à certains règlements municipaux et certaines autres dispositions réglementaires*.

ADOPTÉ

A-2021-03-006 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 399 MODIFIANT DIVERS TARIFS PRÉVUS À CERTAINS RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

M^{me} la conseillère France Chenail donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le *Règlement 399 modifiant divers tarifs prévus à certains règlements municipaux*.

M. le maire Miguel Lemieux dépose le projet de règlement 399 modifiant divers tarifs prévus à certains règlements municipaux.

2021-03-142 ADOPTION DU RÈGLEMENT 379 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'APPAREILS DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANTS AUTONOMES (APRIA) ET SES ÉQUIPEMENTS AINSI QU'UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITES ACQUISITIONS

ATTENDU QU'une copie du Règlement 379, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 379 le 16 février 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci ainsi que la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 379 décrétant l'acquisition d'appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA) et ses équipements ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdites acquisitions.*

ADOPTÉ

2021-03-143 ADOPTION DU RÈGLEMENT 387-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 387 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT DE 5 400 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 387-01, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 387-01 le 16 février 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci ainsi que la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement 387-01 modifiant le Règlement 387 décrétant divers travaux de réhabilitation du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 5 400 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

ADOPTÉ

2021-03-144 ADOPTION DU RÈGLEMENT 397 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 1 500 000 \$ AFIN DE POURVOIR AU PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR EFFECTUER DIVERSES ÉTUDES ET DES INSPECTIONS D'INFRASTRUCTURES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 397, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a déposé le projet de règlement 397 le 16 février 2021;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci ainsi que la dépense de même que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le *Règlement Adoption du Règlement 397 pour emprunter la somme de 1 500 000 \$ afin de pourvoir au paiement des honoraires professionnels pour effectuer diverses études et des inspections d'infrastructures.*

ADOPTÉ

A-2021-03-007 AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 150-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

Avis est donné par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le *Règlement 150-34 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.*

2021-03-145 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 150-34 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 150-34 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux dépose, en ce jour, le projet de règlement 150-34 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier certaines zones et normes;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 150-34 modifiant le *Règlement 150 concernant le zonage* afin de modifier certaines zones et normes;

QU'un avis concernant la consultation écrite à propos du projet de règlement 150-34 soit publié afin de permettre à toute personne ou tout organisme qui désire transmettre des commentaires puisse le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution dudit avis public;

QUE les commentaires ainsi obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 20 avril 2021.

ADOPTÉ

A-2021-03-008 AVIS DE MOTION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 370-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS

Avis est donné par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le *Règlement 370-01 modifiant le Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels*.

2021-03-146 DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 370-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 370 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LA RÉALISATION DE PROJETS RÉSIDENTIELS

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 370-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux dépose, en ce jour, le projet de règlement 370-01 modifiant le *Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels*;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le projet de règlement 370-01 modifiant le *Règlement 370 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux pour la réalisation de projets résidentiels*;

QU'un avis concernant la consultation écrite à propos du projet de règlement 370-01 soit publié afin de permettre à toute personne ou tout organisme qui désire transmettre des commentaires puisse le faire par écrit dans les 15 jours suivant la parution dudit avis public;

QUE les commentaires ainsi obtenus seront déposés à la séance du conseil municipal du 20 avril 2021.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Compte tenu des décrets et arrêtés ministériels relatifs à la COVID-19 et considérant que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield se trouve en zone rouge, la séance du conseil s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence du public. Il n'y a donc pas eu de deuxième période de questions.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2021-03-147 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 16 mars 2021.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière